

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220207-02)**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENT	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFUET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Maryse SANPONS ayant donné pouvoir à M. Le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY	Manuel PORTET	M. le Maire

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail du budget primitif du budget principal 2022.

Le budget 2022 s'équilibre à 11 492 521€ en section fonctionnement et 5 270 500€ en section investissement soit un total de 16 763 021€.

Le budget étant voté relativement tôt, il ne tient compte ni des reports 2021 ni des résultats 2021. Ces derniers seront intégrés après le vote du compte administratif dans le cadre d'un budget supplémentaire.

I – La section fonctionnement

A – Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 392 120€. En ajoutant les amortissements (chapitre 042 pour 700 000€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023 pour 1 400 001€), la section atteint 11 492 521€.

Section fonctionnement – Dépenses

Chap.	Libellé	Budget 2021	Projet BP 2022
011	Charges à caractère général	3 006 615	2 952 420
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 230 000	5 340 000
014	Atténuations de produits	137 000	141 700
65	Autres charges de gestion courante	710 200	775 000
66	Charges financières	180 000	173 000
67	Charges exceptionnelles	24 774	10 000
68	Dotations aux provisions	300 000	0
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		9 588 589	9 392 120
023	Virement à la section d'invest.	2 593 238	1 400 401
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	708 000	700 000
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 889 727	11 492 521

a) Le chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre s'établit à 2 952 420€.

Les postes principaux de dépenses sont :

- Les dépenses énergétiques : 250 000€
- Les denrées alimentaires : 369 100€
- Les dépenses de petits entretiens, de réparation courante et de maintenance de l'ensemble des biens municipaux : 363 850€
- Les prestations de nettoyage des locaux : 159 500€
- Les contrats de prestation de service : 337 000€

b) Le chapitre 012 - frais de personnel

Les charges de personnel représentent 5 340 000€. Ce poste progresse de 110 000€, dans des proportions conformes aux orientations budgétaires.

Ces dépenses regroupent :

- la surveillance des plages (convention avec le SDIS) pour 250 000€ ;
- les frais de personnels et charges sociales des titulaires et non titulaires pour 5 090 000€.

Il est également précisé que le budget 2022 prévoit la dépense en personnel liée au recensement (50 000 €).

c) Le chapitre 014 – atténuations de charges

Ce chapitre regroupe :

- le prélèvement SRU au titre des logements sociaux manquants sur la commune pour 93 500€ ;

•le reversement au Département de sa quote-part de taxe de séjour pour 48 200€.

d) Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 775 000€.

Il contient notamment les subventions aux associations (219 360€), la subvention au CCAS (182 000€), et les participations pour travaux auprès du SDEPA (198 000€).

e) le chapitre 66 – frais financiers

En 2022, les frais financiers s'élèveront à 173 000€.

Les charges financières sur nos emprunts (intérêts) diminueront pour atteindre 150 000€. Les frais de portage progresseront pour atteindre 29 000€, en prévision de la reprise du portage foncier de l'opération Eglise 3 Couronnes.

f) le chapitre 67 – charges exceptionnelles

Il est proposé d'y inscrire la somme de 10 000€.

B – Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteignent 11 412 521€.

Chapitres	Libellé	Budget 2021	Projet BP 2022
013	Atténuation de charges	10 000	20 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 245 000	1 260 000
73	Impôts et taxes	8 585 343	8 849 991
74	Dotations & participations	900 797	872 500
75	Autres charges de gestion courante	385 000	405 000
76	Produits financiers	30	30
77	Produits exceptionnels	378 000	1 000
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT(RRF)		11 504 170	11 412 521
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 000	80 000
002	Excédents antérieurs reportés	1 305 657	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 889 827	11 492 521

a) Le chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est estimé à 1 260 000€ (+1,2 %). Les principales recettes sont :

- Les occupations du domaine public, notamment les écoles de surf : 127 000 € ;
- Les services périscolaires et extrascolaires (dont la cuisine centrale) : 765 000€ (culture, ALSH / restauration scolaire, jeunesse, locations de salles, horodateurs, marchés) : 594 K€.

b) Le chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre est en progression d'environ 265 000€. Les prévisions retenues sont les suivantes :

- Une progression des bases fiscales de 3 % (2,5 % de revalorisation forfaitaire + 0,5 % d'évolution physique), en attendant la notification des services fiscaux.
- Des recettes de taxe de séjour à 550 000€ (identiques à 2019).
- Des recettes des taxes additionnelles aux droits de mutations à 1 million d'euros.

c) Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre devrait diminuer d'environ 28 000€.

d) Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Sont enregistrés ici, les loyers perçus pour une somme de 405 000€.

e) Autres chapitres (76 & 77)

Le chapitre 76 des produits financiers est de 30€, et les recettes exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 1 000€.

Ainsi compte tenu de ces éléments, l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) est estimée à 2 020 000€.

II – La section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 5 270 500€.

Chapitres	Libellé	Budget 2021	Proposition 2022
20	Immob incorp.	396 128	188 000
204	Subv d'équip.	28 839	
21	Immob corp.	709 270	754 000
23	Immob en cours	4 534 514	3 148 000
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		5 668 751	4 090 000
16	Emprunts	1 000 000	920 000
26	Immob financières		500
27	Autres immob financières		180 000
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVEST.		6 668 751	5 190 500
001	Déficit d'investissement reporté	2 213 646	

040	Opér d'ordre de transfert entre sections	80 000	80 000
10	Dotations et fonds divers	90 319	
13	Subventions d'investissement	43 581	
45	Opérations pour compte de tiers	40 000	
TOTAL DES DÉPENSES D' INVESTISSEMENT		9 136 298	5 270 500

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement de 2022 s'établissent à 4 090 000€.

Les opérations se répartissent sur différents chapitres budgétaires. Elles comprennent :

- Les projets structurants pour 2,2 millions d'euros :

- Aménagement de la vallée de l'Uhabia : 250 000€
- Renaturation de la plage du Centre : 200 000€
- Ré-aménagement du bâtiment OT-Gidalekua (AP/CP): 480 000€
- Requalification et extension du théâtre Beheria (AP /CP) : 600 000€
- Schéma des Mobilités actives : 550 000€ (passerelles Ur Onea et provisions diverses)
- Opération urbaine « Eglise - 3 Couronnes » : 50 000€ (études)
- Sécurisation des bâtiments communaux : 50 000€
- Maison des associations : 20 000€ (mission d'assistance à la définition du projet)

- Entretien et amélioration du patrimoine bâti : 993 000€

- Bâtiment Atherbea : 250 000€
- Mairie (suite) : 100 000€
- Mise en conformité des ERP (stade) : 103 000€
- Travaux de chauffage / climatisation sur divers bâtiments : 81 000€
- Entretien des équipements sportifs : 130 000€
- Entretien du groupe scolaire : 103 000€
- Travaux sur autres bâtiments (Église, bâtiment plage du Centre, CTM, Ximinxar, Chapelle Saint Joseph, Lavoir Erretegia) : 226 000€

- Aménagement et sécurisation des voiries : 350 000€

- Entretien et équipement du littoral : 58 000€

- Aménagement d'espaces extérieurs (défense incendie, mobilier urbain) : 75 000€

- Éclairage public : 100 000€

- Matériels, logiciels, mobilier : 314 000€

Les dernières dépenses d'investissement sont constituées :

Du remboursement du capital de la dette pour environ 920 000€ , en sachant que notre encours de dette, au 1^{er} janvier 2022, s'élevait à 7 575 000€ ;

De 180 000€ pour le portage foncier de l'opération Eglise - 3 Couronnes.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 3 170 099€. Comme les résultats 2021 ne sont pas connus, l'affectation du résultat du chapitre 10 (compte 1068) n'est pas renseigné. Le chapitre 021 (virement de la section fonctionnement) apparaît à un niveau relativement faible. Afin d'équilibrer la section, il est inscrit un nouvel emprunt qui sera réduit ou annulé lors de la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Chap.	Libellé	Budget 2021	Proposition 2022
024	Produits de cession des immob	-3 000	5 000
10	Dotations, dons et réserves	4 419 038	700 000
13	Subventions	1 379 022	48 000
16	Emprunts		2 417 099
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		5 795 060	3 170 099
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	708 000	700 000
021	Virement de la section fonctionnement	2 593 238	1 400 401
45	Opérations pour compte de tiers	40 000	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 136 298	5 270 500

Le chapitre 10 se compose :

- des taxes d'aménagements estimées de manière prudente à 350 000€ ;
- du FCTVA estimé à 350 000€ en fonction des dépenses 2021

Compte tenu des éléments ci dessus, les indicateurs financiers devraient se situer comme indiqué dans le tableau ci dessous :

	2018	2019	2020	2021 (budget)	2022 (budget)
Ratio de désendettement (en année)	3,2	4,0	4,7	4,1	3,3
Ratio d'endettement (en %)	61,6 %	85,6 %	80,5 %	69,4 %	58,4

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vingt-quatre voix pour, deux voix contre (Monsieur Michel LAMARQUE et Madame Jeanne DUBOIS) et deux abstentions (Monsieur Denis LUTHEREAU et Madame Isabelle CHARRITTON) adopte le budget primitif du budget principal 2022 tel qu'exposé ci dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 17/02/2022
et publication ou notification du 21/02/2022

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».